



Aviva Assurances
 Société Anonyme d'Assurances Incendie Accidents et Risques Divers
 au capital de 178 771 908,38 euros.
 Entreprise régie par le Code des assurances.
 Siège Social : 13 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes
 306 522 665 R.C.S. Nanterre
Pour nous écrire : Aviva Assurances
 13 rue du Moulin Bailly - 92271 Bois-Colombes Cedex

Aviva Vie
 Société Anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation
 au capital de 1 205 528 532,67 euros.
 Entreprise régie par le Code des assurances.
 Siège Social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
 732 020 805 RCS Nanterre
Pour nous écrire : Aviva Vie
 TSA 72710 - 92895 Nanterre Cedex 9

**BULLETIN DE SOUSCRIPTION AU CONTRAT 71170957
 SOUSCRIT PAR LE CLUB OMNISPORTS LES ULIS**

Cabinet Christophe CORBELET
AVIVA Assurances
 66, rue de Paris
 91120 PALAISEAU
 Tél : 01 69 81 97 66
 Email : corbelet-christophe@aviva-assurances.com

CLUB OMNISPORTS DES ULIS
4 BIS AVENUE DES CEVENNES
91940 LES ULIS

N/réf:
 Souscripteur: Club Omnisports Les Ulis
 Contrat 71170957

AVENANT A EFFET DU 1^{ER} JUILLET 2004

DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Le souscripteur déclare que l'ensemble des adhérents des sections sportives garanties bénéficient des indemnités contractuelles suivantes, appelées « option de base » pour une cotisation annuelle ttc de 4,57 € par assuré.

Capital décès 12196 €
 Pour les adhérents de moins de 12 ans, la garantie décès accidentel est limitée au remboursement des frais d'obsèques, à concurrence des frais frèels plafonnés à 1525 euros.

Capital infirmité 12196 €
 Franchise Relative de 5%
 Barème infirmité contractuel

Frais de soins à concurrence de 381 €
 En complément de tout régime obligatoire et autre régime de prévoyance y compris les organismes mutualistes.

DECLARATION DE L'ADHERENT

Je soussigné(e)....., né(e) le....., adhérent(e) de la section.....du Club Omnisports Les Ulis déclare que les indemnités contractuelles, définies ci-avant, sont insuffisantes au regard du préjudice corporel qui pourrait m'atteindre et ne pas vouloir bénéficier de l'option de base précitée.

Je déclare souscrire à effet dules indemnités contractuelles définies à l'option ci-dessous :
 (cocher la case utile)

- | | |
|-----------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> option 1 | moyennant une cotisation annuelle de 18,60 € ttc |
| <input type="checkbox"/> option 2 | moyennant une cotisation annuelle de 11,90 € ttc |
| <input type="checkbox"/> option 3 | moyennant une cotisation annuelle de 6,70 € ttc |
| <input type="checkbox"/> option 4 | moyennant une cotisation annuelle de 24,08 € ttc |
| <input type="checkbox"/> option 5 | moyennant une cotisation annuelle de 15,85 € ttc |
| <input type="checkbox"/> option 6 | moyennant une cotisation annuelle de 15,85 € ttc |
| <input type="checkbox"/> option 7 | moyennant une cotisation annuelle de 44,97 € ttc |
| <input type="checkbox"/> option 8 | moyennant une cotisation annuelle de 33,81 € ttc |

Ma garantie expirera le(fin de la période d'assurance en cours).

Fait à le / /20

signature de l'Assuré-adhérent , signature du Souscripteur, signature de l'Assureur,

Les conditions particulières et générales du contrat et de ses avenants peuvent être consultées sur simple demande auprès du Cabinet CORBELET à l'adresse indiquée en marge du présent bulletin. Voir au verso du document le tableau récapitulatif des indemnités proposées.

CLUB OMNISPORTS LES ULIS / INDIVIDUELLE ACCIDENTS

GARANTIES	<u>Capital décès</u>	<u>Capital infirmité</u>	<u>Frais médicaux</u>	<u>Indemnité journalière</u>	<u>Assistance hospitalière</u>
Option 1	12 196 €	12 196 € Barème contractuel Franchise relative 5%	à concurrence de 381 €	6,10 € Franchise absolue 7 jours	néant
Option 2	12 196 €	12 196 € Barème contractuel Franchise relative 5%	à concurrence de 381 €	néant	6,10 €
Option 3	15 245 €	15 245 € Barème contractuel Franchise relative 5%	à concurrence de 762 €	néant	néant
Option 4	15 245 €	15 245 € Barème contractuel Franchise relative 5%	à concurrence de 762 €	7,62 € Franchise absolue 7 jours	
Option 5	15 245 €	15 245 € Barème contractuel Franchise relative 5%	à concurrence de 762 €	néant	7,62 €
Option 6	30 490 €	30 490 € Barème contractuel Franchise relative 5%	à concurrence de 2286 €	néant	néant
Option 7	30 490 €	30 490 € Barème contractuel Franchise relative 5%	à concurrence de 2286 €	15,25 € Franchise absolue 7 jours	néant
Option 8	30 490 €	30 490 € Barème contractuel Franchise relative 5%	à concurrence de 2286 €	néant	15,25 €

Les clauses applicables aux différentes garanties souscrites sont définies à l'avenant n°03 à effet du 1er juillet 2004.